

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

N° d'ordre : DEL 17-04-2024

Objet de la délibération :

Révision des Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 5

Votants : 22

Date de la convocation :

26/03/2024

Date de publication en ligne :

16/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Béatrice HONDARRAGUE, pouvoir à Sindy ABGUILLERM, Sylvie DESAGE, Estelle THIERCELIN qui donne pouvoir à Adeline LE, Laurence ROQUES qui donne pouvoir à Thierry PARNOT, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE qui donne pouvoir à Gaëlle LAME.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Laurent ALLEAUME

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
 Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 26/03/2024,  
 Vu le tableau de révision des AP/CP joint en annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés,

REVISE les autorisations de programmes et AUTORISE les crédits de paiements tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous pour l'exercice 2024 et suivants :

AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 1 Eclairage Public	900 000 €	250 000 €	650 000 €	

	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Evolution de l'AP	1 000 000 €	8 317 €	800 000 €	191 683 €

AP votée en 2023	Montant de l'autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
AP 2 Gymnase	1 500 000 €	300 000 €	900 000 €	300 000 €

	Montant de l'autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Evolution de l'AP	2 250 000 €	41 555 €	1 066 098 €	1 142 347 €

Par délégation,  
 Claire AGUILLON  
 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire




Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800036-20240408-DEL17-DE